



Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

1. **Débitrice: Met-Design Sàrl**, Prés Liavas 23, 2854 Bassecourt

2. **Remarques:** Procédure selon l'art. 230a LP

En date du 28 janvier 2015, la faillite a été suspendue faute d'actif. Toutefois, un créancier gagiste (bailleur) a requis la réalisation de son gage (objets mobiliers) selon l'art. 230a al. 2 LP.

Objets du gage :

- cisaille ECLAIR, plieuse ECLAIR, établis, 3 postes à souder (KEMPOMAT MINARC TECHNIK), scie MIAUTON, 2 layettes et outillage divers dont le détail est supprimé, mobilier de bureau. Estimation pour l'ensemble des biens :

Fr. 16'000.00.

Le délai pour la production des créances garanties par gage (capital, intérêts et frais au jour de la faillite, soit le 22 décembre 2014) et pour l'annonce des éventuelles revendications de propriété ou de droit préférentiel : 22 mai 2015.

Les pièces justificatives seront remises dans le même délai.

Office des faillites du district de Delémont
2800 Delémont

02104769

